

qu'Air-Canada projette d'établir entre Montréal et Winnipeg, en passant par Ottawa, North-Bay, Sudbury et la tête des Lacs. Il n'y avait eu aucun désaccord à ce sujet mais des questions de droit et de procédure se sont posées. On les a réglées de façon satisfaisante et dans un esprit de collaboration empressée de part et d'autre de sorte que la Société Air-Canada pourra, en utilisant l'aéroport américain du Soo, desservir la ville de Sault-Ste-Marie, en Ontario.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que non seulement la Chambre mais aussi le pays tout entier apprendront avec joie qu'à la suite des négociations qui ont eu lieu on a trouvé une solution au problème, solution qui vaudra pour six mois et, nous l'espérons, pour plus longtemps encore. Il peut y avoir des raisons pour empêcher que le mouvement des avions soit aussi libre que celui des navires, les navires de tous les pays étant relativement libres de faire escale dans tous les ports du monde. Néanmoins, à une époque où l'on cherche à accroître la liberté des transports et des communications, toute manifestation d'un esprit de collaboration internationale du genre de celle-ci est extrêmement reconfortante. Indépendamment du problème particulier qu'il s'agissait de régler, tous les citoyens du pays accueilleront avec joie cette preuve de la collaboration qui existe entre les deux pays en cause.

CHAMBRE DES COMMUNES

APPROBATION DU RAPPORT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL PERMANENT

L'hon. W. E. Harris (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les honorables députés se rappellent sans doute qu'hier vous avez signalé à la Chambre que le greffier avait déposé sur le Bureau le rapport de la Commission du service civil relativement à la rémunération du personnel de la Chambre. Afin de donner suite à ces propositions, il faut que la Chambre adopte une motion. Je propose donc:

Que le rapport de la Commission du service civil recommandant des modifications dans la rémunération et le classement du personnel de la Chambre des communes, déposé le 15 décembre 1953, soit maintenant approuvé.

En présentant la motion, monsieur l'Orateur, je me permets de signaler, au nom de tous les membres de la Chambre, que le personnel de la Chambre nous rend service ainsi qu'à des milliers de touristes d'une façon digne et efficace qui lui fait grandement honneur ainsi qu'à la population canadienne.

Des voix: Très bien!

M. Knowles: Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration peut-il me dire si la motion vise aussi les fonctionnaires temporaires ou sessionnels ou si une autre motion sera présentée à leur égard?

L'hon. M. Harris: Le 27 novembre, M. l'Orateur a annoncé les dispositions prises à l'égard des employés sessionnels, à compter du 1^{er} décembre. La présente motion ne vise que les employés permanents.

(La motion est adoptée.)

LOI SUR LES AVANTAGES DESTINÉS AUX ANCIENS COMBATTANTS

DISPOSITIONS CONCERNANT CERTAINS AVANTAGES AUX MEMBRES DES FORCES ARMÉES

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants) demande à déposer le bill n° 101, concernant certains avantages à l'intention des membres des forces canadiennes.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

QUESTIONS

AÉRONEFS CF-100—ACCIDENTS

M. Gillis:

1. Quel a été le nombre d'accidents survenus à des avions CF-100 et combien de ces accidents peuvent être considérés comme graves et comme peu graves?

2. Quel a été le nombre de pertes de vie dues à ces accidents?

3. Dans combien de cas a-t-on institué des enquêtes en vue d'établir la cause de ces accidents?

4. Quels ont été les résultats de ces enquêtes dans chaque cas?

5. Par suite de ces constatations, a-t-on effectué des changements, soit dans les projets d'utilisation du CF-100 par le Corps d'aviation royal canadien, soit dans la conception technique de l'avion, afin de diminuer les risques d'accidents?

L'hon. M. Campney: Je voudrais répondre verbalement à cette question. En tout, 37 accidents sont survenus à des avions CF-100; de ce nombre, 11 peuvent être considérés comme graves et 26 comme peu graves. Six membres du Corps d'aviation royal canadien ont perdu la vie dans des accidents depuis l'adoption de ce modèle d'avion par le Corps d'aviation royal canadien. En outre, comme les honorables députés s'en souviennent sans doute, 7 civils ont été tués dans un accident des plus regrettables qui s'est produit dans les environs de Montréal. Tous les accidents impliquant des avions du Corps d'aviation royal canadien font l'objet d'une enquête de la part d'enquêteurs d'expérience qui relèvent d'un service établi spécialement en vue de veiller à la sécurité des envolées.

On n'a pas encore tiré de conclusion finale à l'égard de 14 des 37 accidents survenus. Je me permets de signaler aux honorables